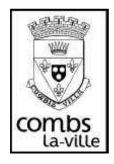


Commune de COMR D: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC_15-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU **CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2019

Délibération n° 15

Date de convocation 06.12.19

Date d'affichage 10.12.19

Nombre de Conseillers

en exercice: 35

présents : 24

votants: 35

Objet : Création et approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'an deux mil dix-neuf, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX - M. JM. GUILBOT - Mme G. RACKELBOOM - M. C. GHIS - Mme J. BREDAS - M. C. DELPUECH - M. B. BAILLY - Mme F. SAVY -Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – M. M. BAFFIE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET - M. Y. LERAY - M. F. BOURDEAU - Mme LA. MOLLARD-CADIX - M. R. TCHIKAYA - M. P. SAINSARD - M. J. SAMINGO -M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme M. LAFFORGUE par M. G. GEOFFROY - M. F. PERIDON par M. P. SEDARD - Mme D. REDSTONE par M. M. BAFFIE - M. D. VIGNEULLE par Mme F. SAVY – Mme D. LABORDE par Mme J. BREDAS – M. M. HAMDANI par Mme LA. MOLLARD-CADIX - Mme KD. MAKOUTA par M. JM. GUILBOT -M. J. HOARAU par Mme C. KOZAK - Mme L. BOURRICAT par M. C. GHIS -Mme M.-C. BARTHES par M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO.

Monsieur Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales.

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi de modernisation de la sécurité civile en date du 13 aout 2004,

VU le décret n°90-918 en date du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs,

VU l'avis de la Commission Aménagement et Développement Durable du 12 décembre 2019.

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

CONSIDERANT que le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, doit assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire de sa commune,

CONSIDERANT que le Maire a établi un Dossier d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), recensant les mesures de sauvegarde répondant aux risques sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT la création du Plan Communal de Sauvegarde ci-joint,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde conformément au document présenté,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2019

Le Maire Guy GEOFFROY

Signé

Pour: 35 Contre: -Abstentions: -

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE



Commune de Combs-la-Ville

Version N° 1

Edité le 16/12/2019

Mis à jour le ../../....

PLANGOMMUNAL DE SAUVEGARDE

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

ARRETE MUNICIPAL n°_____ du ___ portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de Combs-la-Ville

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : tempête, canicule, orage, sécheresse, inondations, routiers, ferroviaires;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise;

ARRETE:

- Article 1: Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Combs-la-Ville est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.
- Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Madame la Préfète de Seine et Marne.
- Article 3 : Le plan communale de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.
- Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Madame la Préfète de Seine et Marne .
- Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.
- Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Combs-la-Ville, le	
Le Maire	

Guy GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Mise à jour du PCS

Pages modifiées	Objet de la modification	Date

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

- Identification des risques sur la commune

page -01-

- 1.1 Liste des aléas
- 1.2 Identifications des vulnérabilités / enjeux
 - Établissements sensibles
 - Populations nécessitant une attention particulière

2 – Organiser la réponse communale

page -03-

- 2.1 Modalités d'activation du PCS (schéma)
- 2.2 Organisation du dispositif communal (schéma)
- 2.3 Répartition des tâches de l'équipe municipale
- 2.4 Organisation de l'alerte
 - Liste des contacts pour la préfecture
 - Qui alerter : alerte générale alerte spécifique
- 2.5 Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés

page -09-

- 3.1 Moyens humains
- 3.2 Moyens matériels

4 -Annexes:

page-11-

- 4.1 Annuaire de crise
- 4.2 Fiches actions
- 4.3 Plans / cartographie
- 4.4 Modèles de documents

1 – Identification des risques sur la commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- Inondation
- Sécheresse
- Routier
- Ferroviaire.
- Météorologiques (tempête, orage, canicule)

Aléas technologiques :

Pas de site SEVESO dans un rayon de 10km

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

Nombre d'habitants de la commune : 22 307 habitants

Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit : sans objet

Etablissements sensibles	nts par nameau / ne	a ait . sans objet		
Désignation	Nom responsable	a		
2 Joignation	1 tom responsable	Prof.	Dom.	Obs.
16 groupes scolaires maternels et élémentaires	Responsable Secteur Scolaire	01 64 13 16 72		
Collège les Aulnes	Proviseur(e)	01 60 34 55 20		
Collège les Cités Unies	Proviseur(e)	01 60 60 42 45		
Lycée Galilée	Proviseur(e)	01 60 34 53 30		
Lycée Professionnel J.PREVERT	Proviseur(e)	01 64 13 42 60		
1 crèche familiale, 2 crèches collectives et 1 halte-jeux.	Responsable Secteur Social	01 64 13 45 12		
1 Foyer APF		01 60 34 51 00		
EPHAD Patios de l'Yerres	Mme MAZZOTTA	01 72 62 20 00		
EPHAD du Grand Chêne		01 64 88 25 00		
1 Foyer adultes handicapés, Fondation les amis de l'atelier	Monsieur SURIER	01 64 13 48 80		
1 Maison de l'ARIA		01 60 34 21 10		
1 ESAT ELISA		01 64 88 18 60		
Centre Culturel Médiathèque – Conservatoire- Théâtre – Salle de spectacle la Coupole		01 64 88 99 37		
Centre Educatif fermé	M.SURROCA	01 60 18 32 10		

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC_15-DE

	pées (malentendants,			
Nom	adresse	2	Personne à prévenir	Obs.
rsonnes sous ass	istance médicale ou b adresse			
TVOIII	auresse	\text{\tin}\text{\tetx{\text{\tetx{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\ti}\}\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\tex{\tex	Personne à prévenir	Obs.
ersonnes isolées e	t/ou sans moyens de le	ocomotion		
Nom	adresse	2	Personne à prévenir	Obs.
utres cas				
Nom	adresse	**	Personne à prévenir	Obs.

2 – Organiser la réponse communale

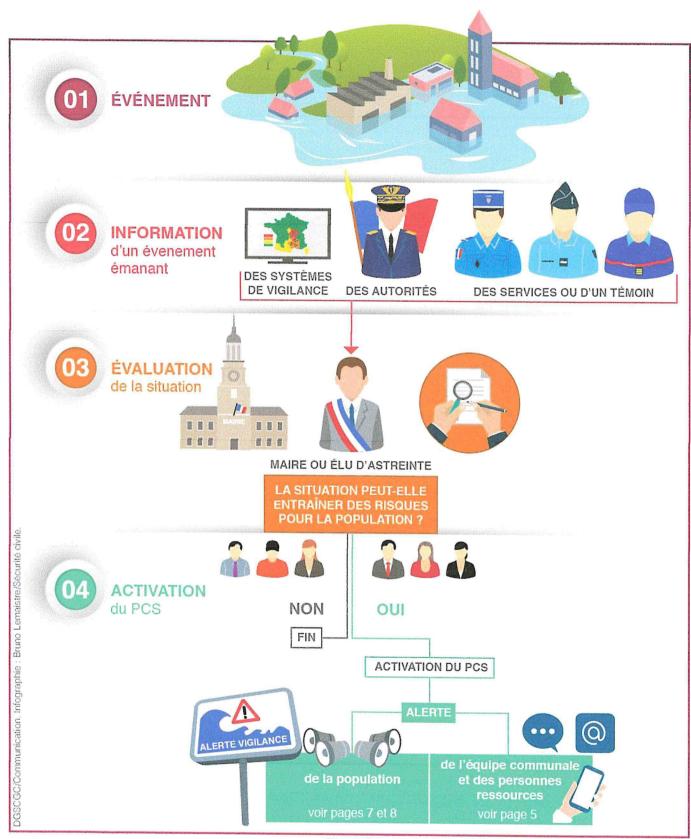
Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

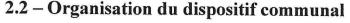
2.1 - Modalités d'activation du PCS



Page 3









Le Maire: Directeur des Opérations de Secours

Monsieur GEOFFROY Guy

: 06 82 72 78 62 : 06 07 83 03 82

: 01 64 13 16 01

Élus d'astreinte:



Coordination des moyens et des actions

Titulaire: Madame GOUSSARD : 01 64 13 16 02

: 06 14 66 08 34

Suppléant 1 : Madame PARAIN : 01 64 13 16 70

: 06 07 83 20 91

Suppléant 2 : Monsieur GALANO. : 01 60 60 07 73

: 06 72 45 00 23

Localisation de la cellule de crise : MAIRIE, bureau de la Direction Générale,

Esplanade Charles de Gaulle (PCC*)

:01 64 13 16 04 / 01 64 13 16 71 / 01 60 60 07 73

@: nathalie.de-oliveira@mairie-combs-la-ville.fr /

beatrice.vaz@mairie- combs-la-ville.fr /

sandrine.francart@mairie-combs-la-ville.fr

Poste de Commandement Communal



Equipes terrain

Responsable <u>alerte</u>: M.GALANO : 01 60 60 07 73 **a**: 06 72 45 00 23 Suppléant alerte : Mme SEGURA : 01 60 60 07 75 <u>\$\psi\$</u> : 06 84 83 93 18

Responsable **soutien**: Mme FINEL :01 64 13 45 12 1 : 06 07 83 11 95 Suppléant soutien :

Responsable **logistique**: M.CHEUTIN : 01 60 60 07 73 **1**: 06 07 83 10 46 Suppléant logistique : M.TOBAR **2** : 01 60 60 07 73 **1**: 06 87 04 71 75

Responsable Communication: Mme LACOMBE CORDIER 2:01 64 13 16 05 Suppléant::

2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours	p15
Fiche Coordinateur des moyens et des actions	p15
Fiche Alerte de la population	p15
Fiche Soutien des populations	p16
Fiche Responsable logistique	p16
Fiche Secrétariat	p16

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Affiché le 18/12/2019

SLOW

2.4 – Organisation de l'alerte

Liste des d	contacts po	ur la p	réfectur	e	
Nom – pre	énom du d	estinato	aire		
2	Prof.	2	Dom.		@
1- Guy GE	OFFROY,	Maire			
01 64 13 16	5 01		N	06 82 72 78 62	guy.geoffroy@mairie-combs-la-ville.fr
2- Christin	e GOUSSA	RD, Dia	rectrice (Générale des Sei	
01 64 13 16	5 02			06 14 66 08 34	christine.goussard@mairie-combs-la-ville.fr
3- Véroniq	ue PARAIN	l, Direct	trice Gén	érale Adjointe o	I was a second of the second o
01 64 13 16	5 70			06 07 83 20 91	veronique.parain@mairie-combs-la-ville.fr
4- Jean-Ph	ilippe GAL	ANO, D	irecteur	des Services Te	chniques
01 60 60 07	7 73			06 72 45 00 23	jean-philippe.galano@mairie-combs-la- ville.fr

Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

- **toute la population :** tempête, canicule, nuage toxique,...
- **une partie de la population :** inondation, sécheresse, incendie, explosion, risques routiers ou ferroviaires.

Alerte générale Moyens	Lieu	Obs.
Sirène	Sans objet	Obs.
Véhicule avec haut parleur	Sans objet	
Panneaux électroniques Réseaux sociaux	Facebook	Suivant annexes chefs d'établissement des équipements publics



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Alerte spécifique		
Types de risque	Moyens	Obs.
Inondation du cours d'eau :	Personne relais : ASTREINTE TECHNIQUE ■: 01 60 60 07 73 1:06 08 25 04 48	Chemin de l'Isba (250m de voies) Rue de l'Yerres (300 m de voies) Rue de Vaux la Reine (partielle /250 m de voies) Route d'Evry les Châteaux (150 m de voies)
Évènement routier ou ferroviaire	En fonction des cas : Accidents, météorologique, incidents (voir annexes : fermeture de la Francilienne, fermeture de la gare SNCF)	

2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le responsable soutien des populations (4-2 fiches actions page 15)

Nom du responsable	Surface	Fonctions possibles			
2 / (ou capacité	Accueil	Couchage	Restauration	Équipements
S.FINEL	900 M ²		50	possible	Douches
01 64 13 45 12				sanitaires	
			2		
	S.FINEL	capacité S.FINEL 900 M²	capacité capacité s.FINEL 900 M ²	capacité Accueil Couchage S.FINEL 900 M ² 50	capacité Accueil Couchage Restauration S.FINEL 900 M ² 50 possible

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

SLOW

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Observations
50 lits	Centre Technique Municipal	Responsable logistique ou astreinte technique.	
50 draps	Centre Technique Municipal	«	
50 duvets	Centre Technique Municipal	«	
30 Tables	Centre Technique Municipal	«	
100 Chaises	Centre Technique Municipal	«	

Nom	2:		Obs.
LOGISTIQUE : Hervé CHEUTIN	01 60 60 07 73	06 07 83 10 46	
SPORTS : Jean-Paul ROLLAND	01 60 34 27 57	06 07 83 22 05	
RESTAURATION: Yannick LESEIGNEUR	01 64 88 43 80	06 82 38 39 49	

3 – Recensement des moyens

3.1 - Moyens humains

	adresse	
SIBERT Claudette	15 rue d'andromède	01 60 60 50 15
BIJON Michel	La Clavelière	09 82 26 22 37
		and and one of the control of the co

Personnes ressources				
Nom	adresse	2 :	Compétences particulières	
Services funéraires	14, avenue Beau 77170 BRIE COMTE ROBERT	01 64 05 64 27		

3.2 – Movens matériels

Véhicules					
• Détenus pa	ar la commune				
Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	responsable	Obs.
mini bus PROACE TOYOTA	ET-322-KJ	8	Centre technique Municipal	BARBIER Jean-Marc 06 32 64 82 37	
Mini bus Opel VIVARO	FF-599-MY	9	Centre technique Municipal	«	
CITROEN JUMPER	FJ-059-AA		Centre technique Municipal	«	
FORD TRANSIT TREND	FF-070-FV		Centre technique Municipal	«	
DACIA SANDERO	BY-692-KV		Centre technique Municipal	«	
Camion benne DAF	BV-860-NX		Centre technique Municipal	«	
Tribenne IVECO	338-ALR-77		Centre technique Municipal	«	
Flotte véhicules de service			Centre technique Municipal	«	

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Matériels dive	rs			
• Détenus	par la	commune		
Type de matériel	Nbre	Localisation	responsable / propriétaire	Obs.
Matériel de signalisation		Centre technique Municipal	Nathalie LEMEE, Responsable service voirie 06 07 83 28 12	
Barrières de police	140	Centre technique Municipal	Hervé CHEUTIN, Responsable équipe logistique 06 07 83 10 46	

4 – Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	2 / d	Obs.
Préfet	ABOLLIVIER Béatrice	01 64 71 77 77	
Directeur de cabinet	COURTADE Pascal	01 64 71 77 77	
Président du conseil départemental	SEPTIERS Patrick		
Maire commune COMBS LA VILLE	GEOFFROY Guy	01 64 13 16 01	
SYAGE	CHAMBARD Alain	01 69 83 72 00	
Président Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne	BISSON Michel	01 64 13 17 00	
Directrice Générale de l'EPA- Savigny le temple	DEBREIL Aude	01 64 10 15 15	

Membres du conseil	municipal		
Nom	a dom		Obs.
Marie-Martine SALLES		06 09 80 65 06	1 ^{er} adjoint / Médiation de voisinage, Gestion du personnel, Relations avec le monde combattant
Gilles ALAPETITE	01 60 60 08 89	06 07 29 56 80	2ème adjoint / Sports, Animation festive, Accompagnement du handicap
Monique LAFFORGUE	01 60 60 88 59	06 87 21 10 21	3ème adjoint / Action et Stratégie culturelles locales
Patrick SEDARD	01 64 88 94 97	06 14 82 07 62	4ème adjoint / Séniors, Action sociales, Logement
Josiane FOURGEUX	01 64 88 64 00	06 78 12 60 20	5ème adjoint / Optimisation des services au public
Jean-Michel GUILBOT	01 60 60 53 28	06 87 68 43 00	6ème adjoint / Urbanisme, Développement Durable
Gaëlle RACKELBOOM	01 60 34 07 72	06 84 16 09 27	7ème adjoint / Vie commerciale et économique locale
Christian GHIS	09 62 37 30 36	06 16 45 09 74	8ème adjoint/ Optimisation budgétaire et des finances communales
Juliette BREDAS	01 60 60 69 91	06 31 79 84 00	9ème adjoint / Petite enfance, Jeunesse, Citoyenneté

			Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Reçu en préfecture le 18/12/2019 Affiché le 18/12/2019
Cyril DELPUECH	01 60 60 84 82	06 19 86 27 43	10ème adjoint / Action Éducative, Enfance
Frédéric PERIDON	01 60 34 09 92	06 75 06 80 74	11ème adjoint / Travaux, Animation des conseils de quartier

Nom	☎ / ½ prof.	🖀 / 🕻 dom.	Obs.
Nathalie DE OLIVEIRA	01 64 13 16 04		Assistante DGS
Béatrice VAZ	01 64 13 16 71		Assistante DGAS
Sandrine FRANCART	01 60 60 07 73		Assistante DST

Services	heures ouvrables	2 / astreinte	Obs.
Préfecture : • cabinet	Du lundi au vendredi 09h-12h/14h-16h	01 64 71 77 77	
Sapeurs-pompiers :	24h/24h Du lundi au vendredi 09h- 12h/ 14h-17h	01 64 13 49 00 / 18 01 60 56 83 00	
Police / Gendarmerie :	24h/24h	01 64 13 50 00	
SAMU	24h/24h	15	
Direction départementale des territoires (DDT) Vaux le Pénil	Du lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-17h30 Le vendredi 8h30-12h/13h30-17h	01 60 56 71 71	
Direction régionale interdépartementale, de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) Evry	Du lundi au vendredi 08h-18h	01 60 76 34 11	
Agence routière de Melun- Vert Saint Denis Urgences		01 64 81 11 20	
Agence régionale de la santé (ARS) Lieusaint	Les lundis et mercredis 08h45-12h/13h30-16h Les mardis et jeudis 08h45-12h	01 64 10 61 10 01 78 48 23 00	
Conseil Général de Seine et Marne : Melun		01 64 14 77 77	

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



Opérateurs

- 1			
Nom		2 / astreinte	Obs.
Électricité : • ENEDIS		09 72 64 50 77	
Gaz : • .GRDF		0810 433 077	
Distributeur eau potable: Lyonnaise des eaux		0977 429 432	
Réseau assainissement dans les Bâtiments : SEA (Service Environnement Assainissement)	01 69 80 03 31		
Ramassage ordures : SIVOM		06 23 94 39 73	
Transport en commun : SETRA TRANSDEV		01 64 05 09 20 01 64 13 53 30	
Éclairage public : INEO SPIE (ZAC de l'Ormeau)		06 07 51 86 99 06 70 75 46 61	

Divers			
Nom	🖀 / 🖠 prof.	2 / d astreinte	Obs.
Ambulance privée : AGIR Ambulances Combs-la-Ville	01 64 05 25 92		
Société BTP : EUROVIA Combs-la-Ville	01 60 34 50 50		
Société élagage : SAMU (Soin des Arbres en Milieu Urbain) Versailles	01 39 51 20 50		

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Lieux publics		Affi	iché le 18/12/2019
Nom	🕿 / 🕻 prof.	2 / astreint	e Responsable d'établissement
Maternelle Beausoleil	01 60 60 90 97		M.JULITA
Élémentaire Beausoleil	01 60 60 83 87		Mme SCHNABEL
Maternelle le Chêne	01 60 60 89 98		Mme VERON
Élémentaire le Chêne	01 60 60 82 04		Mme CELESTINE
Maternelle la Noue	01 60 60 69 31		Mme RUBAN
Élémentaire la Noue	01 60 60 55 73		M.GUERRE
Maternelle l'Orée du bois	01 60 60 86 74		Mme BOURGNEUF
Élémentaire l'Orée du bois	01 60 60 32 02		Mme DE SALVO ROSEMOND
Maternelle Paloisel	01 60 60 89 44		Mme HARDY
Élémentaire Paloisel	01 60 60 71 12		M. LEMAIRE
Maternelle les Quincarnelles	01 60 60 26 85		Mme PERRAUD
Élémentaire les Quincarnelles	01 60 60 54 34		M. LE PECULIER
Maternelle et Eléméntaire Sommeville	01 60 34 01 47		Mme WHITING
Maternelle la Tour d'Aleron	01 60 60 29 10		Mme KEREBEL
Élémentaire la Tour d'Aleron	01 60 60 37 38		Mme MERCERET
Centre de loisirs le Chêne	01 60 60 37 80		Mme RAVAN
Centre de loisirs le Soleil	01 60 60 76 25		Mme PEZZALI
Gymnases	01 60 34 27 57	06 33 48 49 03	Astreinte gymnases
Stades	01 60 34 27 57	06 75 21 22 61	Astreinte stades
Lycée d'enseignement Général Galilée	01 60 34 53 30		Mme CHANOZ
Lycée d'enseignement Professionnel J.PREVERT	01 64 13 42 60		M.FRIAUD
Collège Les Aulnes	01 60 34 55 20		Mme PERRON
Collège Les Cités Unies	01 60 60 42 45		M. BARAILHE
Salle des fêtes	01 60 60 54 97	06 07 83 22 29 (gardi	
Coupole	01 64 88 99 37		Adeline COLLIGNON

4.2- Fiches actions

Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- Gère et coordonne les équipes

Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendus et les demandes provenant du terrain
- Élabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture (ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- Anime et coordonne la communication

Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation



Fiche Responsable Soutien des populations

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agrées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Évalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- Coordonne avec l'équipe logistique, le maintien de l'hébergement

Fiche Responsable Logistique

- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations

Fiche secrétariat

- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise (matériel de bureau postes téléphoniques ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- Coordonne le suivi du contact des personnes vulnérables

ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

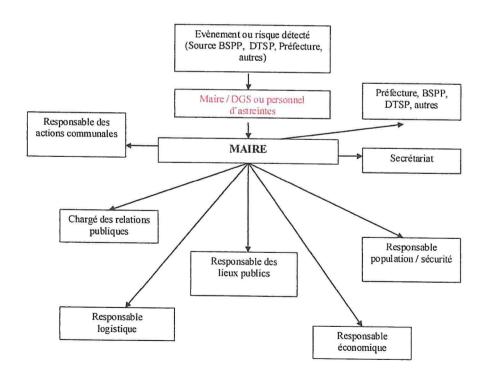


4-3 - Plans / cartographie

- Plan de la commune (Annexe 1)
- Zones à risque



Circuit d'alerte



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE



4-4 - Procédure de crise suite alerte SNCF

Plusieurs cas de figure :

1/Appel pendant les horaires d'ouverture des Services Techniques : Monopolisation de tous les services communaux

- Alerter immédiatement la Direction Générale, la Police municipale, les centres de loisirs et les crèches, afin de prolonger la garde des enfants.
- Alerter TRANSDEV afin de :
 - Délester les lignes encombrées sur l'axe GARE MALRAUX vers le carrefour de LIEUSAINT
 - Dévoyer la ligne par l'avenue de la FORET / QUINCY
- En parallèle, les agents des Services Techniques assureront matériellement :
 - le verrouillage de la circulation ESPLANADE DE LA PAIX.
 - le verrouillage du parking du Lycée GALILEE afin de permettre la récupération prise des usagers venant de la GARE à pied.
 - le verrouillage de la circulation entre la rue de VARENNES et la rue de la REPUBLIQUE, afin de permettre aux bus de substitution de transporter les usagers de la GARE DE COMBS vers MELUN; Le «parcage» de ces bus se fera le long de la rue ANDRE MALRAUX.

Afin de dégager les carrefours QUINCY, REPUBLIQUE et MALRAUX:

- Prévoir itinéraire de délestage par le carrefour de QUINCY, avenue de la FORET, Mail des ETRIVIERS, en direction de la FRANCILIENNE.
- Interdire le sens vers la GARE, AVENUE DE LA FORET.
- Prévoir itinéraire de délestage par la rue de Varennes, rue de la REPUBLIQUE, rue SOMMEVILLE, en direction de la FRANCILIENNE.

2/Appel entre 17h et 19h: L'astreinte technique récupère un maximum d'agents volontaires (Liste des agents / Annexe 3),

Même procédure.

3/Appel après 19h : Astreinte technique intervient également.

- Même procédure, hormis les alertes aux centres de loisirs et crèches, ces établissements fermant à 18h45.
- Alerter la POLICE NATIONALE au lieu de la MUNICIPALE.

4.5 - Modèles de documents

Envoyé en préfecture le 18/12/2019 Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de Combs-la-Ville
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,
Considérant : (l'événement) survenu le à heures
Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.
Vu l'urgence : à expliciter le plus possible,
Arrête:
Article 1er: L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.
Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.
Article 3: La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (X heures, voire jours.)
Article 4: [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant d'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.
Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.
Article 6: le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.
Article 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée àet transmise à Madame la Préfète.
Article 8 (exécution): Madame la Commissaire du commissariat de Moissy Cramayel, Monsieur le Chef de service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Article 9 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.
Fait à Combs-la-Ville.le/ Le Maire,

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale



REPUBLIQUE FRANÇAISE					
Le Maire de Combs-la-Ville					
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,					
Vu le Code de la Voirie Routière,					
Vusurvenu le					
Considérant que					
ARRETE					
Article 1er: L'accès à la voie communale n° est interdit jusqu'à nouvel ordre.					
Article 2: Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.					
Article 3: Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).					
Article 4: Madame la Commissaire du commissariat de Moissy Cramayel, Monsieur le Chef de service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.					
Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée à : - Madame la Préfète de Seine et Marne - Madame la Commissaire du Commissariat de Moissy Cramayel - Monsieur le Président du Conseil Général - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Pour exécution chacun en ce qui les concerne.					
Fait à Combs-la-Ville, le					
Le Maire					

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

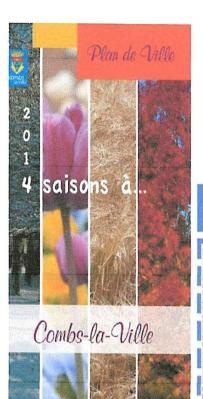
Main courante

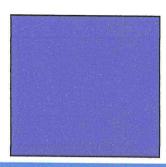
Heure	Origine de la demande / message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation
				151	



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

ANNEXE 1





BATIMENTS PRINCIPAUX

ACCUEL DE LOISIRS BEAUSOLEIL AIRE DE FITNESS AIRE DE JEUX DE PÉTANQUE ARE DE JELIXOE PÉTAMOUE
ARTHUR CHAUSSY PARC)
BUREAU INFORMATION JELINESSE (BLI)
CENTRE BEAUSOLEI.
CENTRE DELOISIRS LE CHENE
CENTRE DELOISIRS LE SOLEI.
CENTRE DELOISIRS LE SOLEI.
CENTRE EDICALIF ERAME
CENTRE TECHNICUE MUNICIPAL
CHAPELLE NOTRE DAME DE LOURDES
CHATEAU DES MARRONNIESS
CHÂTEAU DES LA FRESNAYE (SALLE D'EXPOSITIONS)
CHMETIERE CENTRE TECHNIQUE MINNERAL
CHAPELLE NOTRE DAMED EL CURDES
CHATEAU DES MARRONNERS
CHATEAU DES MARRONNERS
CHATEAU DE LA FRESNAYE (SALLE D'EXPOSITIONS)
CIMENTERE
CONBLACE DE LA FRESNAYE (SALLE D'EXPOSITIONS)
CIMENTERE
CONBLACE DE LA FRESNAYE (SALLE D'EXPOSITIONS)
CIMENTERE
CONBLACE SPORTE JACOUES CAPTIER
COMPLES FORTE JACOUES CAPTIER
COMPLES FORTE JACOUES CAPTIER
COMPLES FORTE PALLOSE.
COMPLES FORTE PALLOSE.
COMPLES SPORTE PALLOSE.
CONPLES SPORTE PALLOSE.
CRECHE COLLECTIVE (SPYTEMBRE 2014)
CRECHE COLLECTIVE (SPYTEMBRE 2014)
CRECHE COLLECTIVE (SPYTEMBRE 2014)
CRECHE SANT VINCENT
ESPACE SANT VINCENT
ESPACE SANT VINCENT
ESPACE SANT VINCENT
ESPACE ASSOCIATE
FOVERE CHAPATE
FOVERE
FOVERE CHAPATE
FOVERE
FOVERE
FOVERE
FOVERE
FOVERE
FOVERE
FOVERE E8 E4 L-IG PARC DES SPORTS ALAIN MIMOUN PUE PROMOTION D'INITIATIVES JEUNES POUR L'EMPLO) PISCINE POLE SOCIAL PULE SUGAL.

POLICE MATICINALE

POLICE MATICINALE

RELIAS PAROSISAL.

RÉSIDENCE ÉTUDIANTE CROUS

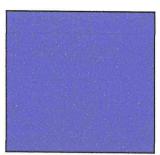
RÉSIDENCE LE PRÉ AUX TILLEILS.*

SALLE DES GYNMASTROLE MC CAYRE

SALLE DES PETES ANDRÉMALRALIX

STAND DE TIR SALLE DES FETES ANDREMALRALIX
STAND DE TRE
TERRAND OFFONEUR LUCIEN PEYRIGUÉRE
TERRAND ROGER COLIDERC
TERNAN DE BLCROSS
TERRAND DE BLCROSS
TERRAND DE SOCITS
TERRAND DACUELL POUR LES GENS DU VOYAGE
TERRAND DACUELL POUR LES GENS DU VOYAGE
TERRAND TACUELL POUR LES GENS DU VOYAGE
TERRAND TACUELL POUR LES GENS DU VOYAGE
TERRAND TACUELL POUR LES GENS DU VOYAGE
TRAND TOUND CENTIRE D'ACTIMTÉS SOCIALES

E4 E8 H6 E5



MAIRIE: PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE TÉL: 01 64 13 16 00 / Fax: 01 60 18 06 15

FSABBE FINNON (PLACE DEL.)
DSABBE PIERRE (RUE DEL.) GSG MABREMOR (RUE DEL') CZACACNS (RIFTER IT ALBERT CANUS (PLACE) KTALBERT BASTEN BLE JE ALDEBARAN (RUE D) IT ALFRED DE MURISET (ALL'ER GRALFRED SILEY PLACE FRALDLETTES (ALLE DES) ESALZONO (PLACE DEL')
F1F2 ANATOLE FRANCE (AVENUE)
G1 AND AND (FUE DEL)
EMB AND RÉ BALSALIX (AVENUE) JEANDRÉ MARE AMPERE (RUE) JE ANDROMEDE (RUE DY IT ANNA DE NOALLES (ALLE) HI ANTONE DE BOUGAINMILE (R. ACH ISANTONE LAVOISER (RUE) EN EN ARESTOE BRAND (RUS) JE ARTHUR RIMBALD PLLES HAUSEIN FLEDEL) GI-HO AUGUSTE RENOR (RUE)

G7 BAFTISTE MARCET (RUS) OT BAS DE LA COUTURE IRLE DU ET BATELETE (PLIS E4BELAR ALLEE DU JUBBLETTES (RUE DES DISBLETOE PLE DE)
CI-CE SERGERIES (RUE DES)
CI-CE SERGERIES (MPASSE)
GO BERGERIOMETTES NALÚE DIS) JO BETELDEUSE (RUE DE) HINDLÉS (ALLÉE DES) B-EZ BLEVETS (ALLEE DES) DATE CALLED SYLLED (DATE OF THE CALLED)
100 SERSET ON (FILE DU)
100 SERS LEVELLE (FILE DE LA)
100 SERS LEVELLE (FILE DE LA)
100 SERS DULLLONG (FILE DE LA)
100 SERS DULLDONG (FILE DE LA)
100 SERS DU GOBOLNREINS (ALLÉE DES) ESBRANDONS (ALLÉE DES) ESBRANDONS (RUE DES)

JACOBRELL PROCESS

JECANING (NATE DR)

JECANIN G7 CRAMAYEL(RUE DE) CACRETALLERIE (RUE DE LA

97 DANIELLE CASANOVA (RUE) HIS DETOURAGE (RUE DU)
HIS DETOURAGE (RUE DES)
HIS DEUX MARES PRUE DES)
HIS DEUX ROBES POINTS (RUE
GE 19 MARS 1992 (PLACE DU)

JO ECUTEULS (FLE DES) HIS EGRENAY (FLE D)



R EDIX SATE (RUE) K2 ESPACE ECHENGEN (RUE CEL') FAR BRIVERS RUE DES OS BUGBIEDELACRON IRLIA COOK BROWNED BY AND A (DENIN) DGBIE DELAPLANCHE (RUE) D) 210 PHENTY LES CHÂTEAUX (ROUTE DE

GI FLORATRISTANIRISA HIGHITEGINS RUE (ES) HINTO FOLLE AVONE TRUE DE LA EN-F2 FORET AVENUE DE LA DIOZ FRANDOBERE (ALLEE DE LA) DIGO FRANCOIGERE (ALLEE DE LA)

KICLE FRANCE (BOLLEVAND DE)

FRANÇOIS MITERRAND (RUB)

A FRANÇOIS MILON (ALLEE)

IN FREDERIC MISTRAL (ALLEE)

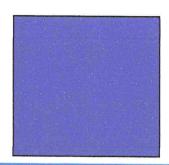
HT FREDERIC MISTRAL (ALLEE) EZ FRENER MOREAURLE DER ENFRENNAYE PLACE DE LA DE FREINAYE (RUE DE LA) NO FUTINE PLE DE LA

ISAN GALILÉE PLES FIGNIENISE FI GAMBEITA/RUE DD-EZ GARE (AVENUE DE LA) IS GASPARD NONGE (RUE) GO GASTON DEFFERRE PLACE HE GASTON MONNERVILLE PLACES HS CATINAS (RUE DU) DE GENERAL DE GAULLE (PLACE DU) DIGENERAL LECLERIC (AVENUE) O GEORGES BEEF (RUE) 17-J7 GEORGES BRASSENS (RUS) FI GEORGES CLEMENCEAU (RUB EN GEORGES POMPROQUIRLIS E1-EZ GERANAMS MALLÉE DEB IF CÉRARD DE NERVAL (ALLEE) EX GROFLEES ALLEE DIS) R GANELS ALLEE DES HI GODLE (MUEDELA) CS GOURSELNES ALLEE DES FT GRANCE PERMERSIE DE LAS PS GRAND JARDIN JALLEE DU JI GRANGE ALIX CRESNENIX (IN F.) GE GROVES PALLEE DES! E GUELAUNE APOLLNAPE IRUS EXCUSTAVE PITOT (RUE)

L'HNE BLANCHARD (ETANG DE LA) CACS HAUTTE LA COUTURE (RILE DU) EN-BIO HALITOU BRIBIL PLE DU) D-B HECTOR BERLICZ (RLE) NE HENRI DUNANT (FLLE) FI HERE MATESERLE) FILOD HERSE (RUE DE LA) FT HRONDELLES (ALLEE DES) EI HOCHE (RUIG E1-EZ HORTENSIAS (ALLEE DES) EZ HOTTINGLER (PLACE) ET HOTEL DEVILLE PLACES

B CARE (RUED) NED) ES DALJON (SOLIARED)
HIS LES DE LA SOCIETE (ALL SE DES) HI LES GAMBER (ALLE: DES) HI LES MARQUISES (ALLÉE DES) FZ FIS (ALLE: DES)

IN JACQUES OFF BREACH (RUE) FI JACQUES WRES (RUE) HI JARDNER COCHES (ALLEE DU) ON JOHA BAPTISTE CLEMENT (PLACE)
B JOHA BAPTISTE LULLI (RUS)
HUJI JIBN COTEA FORTAME (ALLER)
HUJI JIBN COTEA FORTAME (ALLER) ITAT BAN DELA FORTANE (ALEE)
GAG JEMA-FRANÇOS MILLET (RE)
HAG JEM JOUNDET (RIE)
GA JEM JOUNDET (RIE)
GA JEM MONET (RID)
HAG JEM MONET (RID)
HAG JEM MONET (RID)
B JEMA-FRANÇOS (RID)
B JEMA-FRANÇOS (RID)
HAG JEMA ROSTANDIRLE)
HA JEMA ROSTANDIRLE)
HA JEMA SALUET (RID)



SNCF: LIGNE RER - D - 01 53 90 20 20 TRANSPORTS ROUTIERS LIGNES DO-MI/RÉ/SI/FA/SOL/07

HIMITUBOURS (RE DES)
DUST LAMASTRE (ALBANE)
OF LEERATON (PLOCE DE LA)
FF LIBERTE (PLACE DE LA)
FF LIBERTE (PLACE DE LA)
LIVE LITRO (RE DES)
HARE LITRO (RE DES)
HARE LITRO (RE DES)
HARE LOUE ARADON (RUE) INVESTIGATION (INTER PLANES BRALLE PULL) PLANES BRALLE PULL) PLANES BRALLE PULL) BRALLES BRALLES

GOT MAY (PLACE DIS)
HIS MAYS PLLEE DIS)
FID MARANDERS (ALEE DES)
BI MAYCEAU (RUS)
JULIA MARCELIN BURTHELOT RUE) OR MACHERINE DA

AGOS MARCHE (RUE DU)
FR MAREA LA RENE (MPAREE DE LA)
NO MAREA ALVERTE (RUE DE LA)
FR MARCHAR POCH (AVENUE DU)
FR MARGLESHIE YOUNCEANS (RUE)
DA MARNISTES (RUE DIS) FIG MARRACHE (AVENUE DE LA 10 MATTES IN FIRE PHALFICE COME DE MIRVLE FLIE) KOAS MALTICE FALTE MOLLEVAND CHOIS MUNICE FAURE BOLLE CHOIS MORBONS PLACE DES FIND MORBONS PLACE DES FIND MORBON (RUE DE) EZ MOLEPE (AVENUE) HE MONTON PLUE DU

JE NEWTON PLACE) E NEOLAS COPERAC (ILE) E NOOLAS FOUGLET (ALLES HS NOOLAS FOUGLET (ALLES HS NOOVELE CYTHETE (RUEDE LA)

GSHS PASL OPICASSO (RUS) F4 PAIX (ESPLANDE DELA)
F5 PALOBEL (AVENUE DU)
E3 PAQUETETES (ALLES DES CZ PARC AVENUE DIA DO PARC DE VALOS (ROJE OLA ET PARCMENCHY (ALLEE DA DO PAS DU MULET (RUE DU) FO PASTEUR (RUE) H PAUL CLAUDEL PLLEE JT PALE PORT (PLACE) FT-FS FALL GAUGUN/RUS JT FRUE VERY AME IN ET PERE ANDRÉ JARLAN PLACE! FAGAPORES CARDAN ET OLERN (RLE DEL FOR PETTONENE VALLEE DU D2 FEUPLERS (ALLÉE DES IS A REPORT OF MARKE CLOSE OF THE KAPERINE MINICES FRANCE PLACE ENPERREMENSMER (RUE)

OFFREMENE ARMÉE FRANÇAISE
(AV. DELV)
AND FRANCES (ALLEE DES)
COPURS (ALLEE DE)

DIET GENCY (AVENUE DE) ES 14 JULIET 1700 ESPLANACE DU)

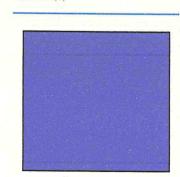
ETABLUTA CHANTAL (ALLEE)
E1 RACINE (NICHAE)
E1 RACINE (NICHAE)
E1 RACINE (RICHAE)
E1 RACI

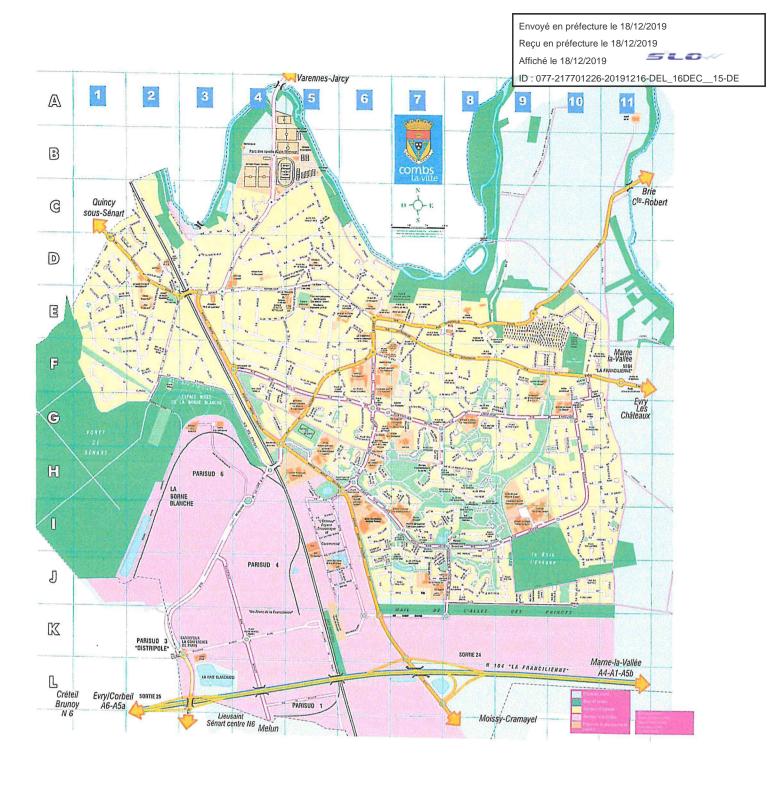
IT SUCKNICT (ILE)
GOS SNA GUS (ILE)
GOS SNA GUS (ILE)
BY SWA MUCHUS (ILE)
RY SWA MUCHU

ES THERESE DELARIENTE (RUE) HIS FT THEROUGANNE (RUE DE LA) FIS FT TELEBLS AVENUE DES) GIS-GO TRAVERSIERE (RUE) 16-08 TRAVERSIERE (RLE) ES-73 TULPES (ALLÉE DES

DIES VALLÉES (RUE DISS)
PS VANIEAUX PALLEE DISS)
PS VANIEAUX PALLEE DISS)
CO-DA VALIX LA RENE (RUE DIS)
PR GIS VERDUES PALLEE DISS)
DS VERDUE (RUE DIS)
NS VERDUE (RUE DIS)
NS VERDUE PALLEE)
DADS VERREALI (RUE DIJ) FS WOTONE (RUE DE LA) CAD! WOTON DIERBUUEZ COON WITTON O'EMBRUSEZ (RUE)
DOES WITTON (RUE)
THEN WARE CENTRED (RUESE DO.)
GE-ON WORDER RUE DEED,
GE-WOLDERTE RUES DEED,
GE-WOLDERTE RUES DEED,
HT WARRINGER (RUE DEED,
GE-WOLDERTE, GLALEE DEED,
GE-WOLDERTE, GLALEE DEED,
GE-WOLDERTE, GLALEE DELA)

OF ON YERRES (RUE DE L')





Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le 18/12/2019



ID: 077-217701226-20191216-DEL_16DEC__15-DE

ANNEXE 2

LISTE TELEPHONIQUE

ASTREINTE DE SECURITE – ANNEE 2019/2020 (hiver)

ANTICE DE SESSIVE ANTICE 2013/ 2020 (IIIVEI)				
NOM	TELEPHONE			
A. BERNARD	01.74.59.41.17 – 06.75.14.10.91			
A. BIDE	01.60.02.65.38 - 06.74.49.00.30			
JL. LEMAITRE	06.60.11.29.42/ 09 83 57 71 12			
J.M BARBIER	R 06 01 08 28 64			
F. BREDON	06.58.08.40.67/09.81.77.91.21			
H. CHEUTIN	06.07.83.10.46 (tél. pro)			
L. NEWTON	01.60.60.28.74 - 06.16.30.20.16			
F. JACQUET	06 40 56 90 47			
S. CALAIS	01.64.88.62.60			
P. BESSON	06.51.20.19.01 – 09.52.43.97.52			
M. GROGNOU	06.84.94.61.57			
S. GARNIER	01.64.88.37.29			
S. CENDRIER	09.51.77.76.72 – 06.22.22.92.36 06.95.96.24.85			
A.MUGNIER	06 69 16 40 01			
B.KARL	06 60 52 55 91			
S .POIGNET	06 80 89 19 33			
J.SEIGNEUR	06 67 21 77 70			
B.POULIN	06.50.68.46.14			
A.TOBAR	06.34.12.86.42			